



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE

Près la COUR D'APPEL DE BESANÇON

SESSION DE FORMATION EJ/ETI 2

Une affaire de STUP / Le Tribunal correctionnel Rôle de l'expert traducteur-interprète

*Vendredi 13 mars 2026
De 9h00 à 12h00*

Centre Diocésain - Espace Grammont, 20 rue Mégevand, 25000 Besançon

Programme de la formation

Objectifs pédagogiques :

- Situer une affaire de stupéfiants relevant du tribunal correctionnel et en décrire les grandes étapes d'audience.
- Identifier les principaux moments d'intervention de l'expert traducteur-interprète et les risques déontologiques associés.
- Restituer avec fiabilité les principaux termes juridiques et procéduraux liés aux affaires de stupéfiants les plus fréquentes.

Public visé - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Experts Traducteurs Interprètes près la Cour d'Appel ;
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'Appel ;
- Avocats ;
- Magistrats.

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivi de la formation.

Contenu détaillé de la formation

9h00-9h45 Cadre pénal et rôle de l'ETI

- Rappel synthétique : infractions à la législation sur les stupéfiants et compétence du tribunal correctionnel.
- Positionnement de l'expert traducteur-interprète dans la chaîne pénale (enquête, audience correctionnelle).

9h45-10h45 Déroulement de l'audience « STUP » et cas pratique

- Schéma d'une audience type et identification des phases clés pour l'interprétation.
- Étude d'un mini-dossier (faits simples) + micro-jeux de rôle sur des séquences courtes d'interrogatoire ou de notification.

10h45-11h00 Pause

11h00-12h00 Déontologie, bonnes pratiques et glossaire

- Focus sur les obligations déontologiques et la posture de l'expert (impartialité, secret, refus d'aide aux parties).
- Travail guidé sur un glossaire ciblé « STUP/tribunal correctionnel » (FR ⇔ langue cible) et échanges de pratiques.

Organisation de la formation

Intervenants :

- A définir

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur
- Débat : questions / réponses avec la salle
- Remise de supports par voie dématérialisée

Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'un QCM d'évaluation rempli par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires

Durée de la formation : 3 heures (0,5 jour)

Coût de la formation :

- | | |
|--|--------|
| - Membres CEJCA, postulants et avocats : | 70 € |
| - Non membres de la Compagnie : | 140 € |
| - Magistrats : | Offert |